



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° : 06 - 14/ Séance du 20 mars 2006

Objet : Projet de prolongement de la Francilienne. Avis du Parc sur le tracé nord-ouest Cergy-Pontoise

L'an deux mille six, le vingt mars à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le 17 janvier 2006, sous la présidence de Gérard CLAUDEL.

	Comité Syndical	Villes-portes
Nombre de membres en exercice	118	9
Nombre de membres présents	71	4
Nombre de membres ayant pouvoir	1	0
Nombre de votants	72	4

Etaient présents :

Collège de la Région

Eddie AIT, Lucien FERRIER, Agnès ROUCHETTE, Michel VAMPOUILLE

Collège des Départements

Didier JOUY, Guy PARIS, Gérard SEIMBILLE

Collège des Communes

Frédéric MALAVAL, Martine BAUDIN, Jacques BEAUGRAND, Jean-Pierre BEQUET, Georges BIGOT, Samuel BOUREILLE, Khosrow ABBASSIAN, Jean-Luc CARADEC, Martine CERTAIN, Jean-Claude CHOPIN, Josiane COST, Max LEVESQUE, Sabine COURNAULT, Alain COURTILLE, Marc PETIT, Jean FERLIER, Etienne DE MAGNITOT, Fabrice PERROLLET, Gabriel DE MONTFORT, Jean-Luc GRIS, Hervé DELACOUR, Marcel FERRY, Michel FLEURIER, Joël LATASSE, Didier GABRIEL, Bernard GASSELIN, Dominique GERNAY, Marc GIROUD, Jean-Louis GIROUX, Christian GOUAT-BRUNIN, Claude CHEVALLIER, Michel GUIARD, Catherine HAZARD, Paul HEBRARD, Dominique HERPIN-POULENAT, Olivier HUE, Jacques DEFRENNE, René LECOMTE, Philippe LEGRAND, Xavier LERDU, Caroline LETROSNE, Thérèse MANSEAU, Alain MATEOS, Jacques MICHEL, Jean-François MICHEL, Jean NICOLLET, Jean LORINE, Jean-Pierre VOSNIER, Dominique PAPILLON, Juliette PELLE-MACHET, Laurent POIRET, Dominique PORTE, Annie POU CET, Dominique RACOUSSOT, Jean-Pierre RADET, Jocelyn REINE, Lyne RENARD, Christian ROBERT, Eric RONDEAU, Philippe SARAZIN, Jean-Claude DUVAL, Maryse VAN RIE, Jean-Marc VINCENT

Collège des Villes-Portes

Marie-Jeanne ALEXANDRE, Franck MAJCHZRAC, Gérard OURS-PRISBIL, Gérard SMILEVITCH

Pouvoirs

André CASSAGNE à Didier JOUY

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Françoise DESCAMPS-CROSNIER, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Cécile MADURA, Pierre-François SIMEONI, Stéphanie VON EUW, Olivier GALIANA, Emmanuel MAUREL, Sophie JACQUEST

Collège des Départements

Didier ARNAL, Maurice BOSCAVERT, Jean PICHERY, Thierry SIBIEUDE, Jean-Pierre MULLER, Jackie BRETON, Jean-François BEL

Collège des Communes

Guy ARDHUIN, Manuel BEAU-VIEZ, Jean-Daniel BEGUIN, Paul BEHOT, Noël CAILLEE, Philippe CAPRON, Emmanuel COUESNON, Edith COURTIER, Marie-Claude DEVOIS, Valérie DODIN, Fabienne DRUOT, Jean DU PETIT THOUARS, Jean-Marie DUHAMEL, Jean-Pierre FOHRER, Jean-Claude GALLAYS, Olivier GALLET, Isabelle GAUTHIER, Jean-Marc GERARD, Guy GUERBOIS, Jacques GUERIN, Nathalie GUERIN, Christian LEPLUS, Gilles MACRE, Maurice MAILLET, Gérard MEZERETTE, Jean-Jacques MUNIER, Jean-Pierre PAROUTY, Antoine PETEL, Jean-François RENARD, Laurent SOHIER, Philippe URBAIN.

Collège des Villes-portes

Max GALLET, Alain RICHARD, Catherine COUTURIER, Arnaud DALBIS, Philippe HOUILLON

LE COMITE SYNDICAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU ses statuts et son règlement intérieur ;

VU l'avis du Bureau syndical du 13 mars 2006 ;

CONSIDERANT que tout bouclage raisonnable de la Francilienne ne doit avoir qu'un kilométrage minimum et assurer une desserte maximum des populations, des collectivités et des zones d'activités économiques ;

CONSIDERANT que le tracé nord-ouest Cergy-Pontoise augmente considérablement la longueur du kilométrage (moyenne de 22 km pour les autres tracés, 56 km pour celui-ci) ;

CONSIDERANT que ce tracé ne résout en rien le problème de la saturation de la RN 184, que si l'on considère l'utilisation possible par 78 000 véhicules par jour de ce tracé de la Francilienne, la distance supplémentaire parcourue quotidiennement par ces véhicules serait

de 34 km x 78 000 = 2 652 000 km supplémentaires par jour, soit pour un véhicule 66,3 fois le tour de la planète par l'équateur, avec les conséquences directes sur la pollution atmosphérique ;

CONSIDERANT qu'un allongement aussi considérable du parcours serait totalement dissuasif pour son utilisation ;

CONSIDERANT que son coût estimatif de 2,1 milliards d'euro est le plus important ;

CONSIDERANT qu'il est contraire à la politique de préservation du Parc naturel régional du Vexin français validée par l'Etat, la Région, les Départements et les communes ;

CONSIDERANT qu'il nécessiterait la construction d'énormes ouvrages nécessaires au franchissement de l'Oise à Butry-sur-Oise, mais également 6 viaducs, 3 tranchées couvertes ;

SUR le rapport de Gérard CLAUDEL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

EMET, à l'unanimité (2 membres ne participant pas au vote), un avis totalement défavorable au projet de tracé nord-ouest sur le Parc.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le :

Le Président,

Gérard CLAUDEL